



Ruffieux

RUFF01

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/05/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:2 500

PROCÉDURES

ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
Arrêté le 25/02/2020		
Approuvé le 21/06/2022		

CONCEPTION ET DESSIN
SPIDE
44 rue Charles Monvoisin
13002 LA CROIX-VALENTIN
Tél : 04 79 69 39 51
spide@spide.eu
www.spide.eu

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre
Droits de l'Etat
réservés
janvier 2022

Zonage

Zonage

Prescriptions au titre de l'article de l'article L152-13 du CU

- Zone humide à protéger
- Zone humide RAMSAR à protéger
- Zone NATURA2000
- Zone ZNIEFF type I
- Site inscrit
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger

Prescriptions au titre de l'article L151-34 1°

- Inconstructibilité (galeries souterraines)

Informations

- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
- Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
- Bâtiment agricole
- ViaRhona : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-36

Cadastre

- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger
- Lac et rivière

0 100 200 300 400 m

